

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS	Nord et limitrophes	3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00
	France et Belgique	» 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00
	Etranger - Tarif A	» 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00
	» Tarif B	» 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

ANNONCES REDACTION	ROUBAIX	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1900. Inter. 6.
	TOUROING	33, rue Carnot. Téléph. 37.
	LILLE	3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
	PARIS	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 00.40.

ASTHME
SPECIALITES
RENOMMEES
Laboratoire scientifique
de la
PHARM^{ie} DU TRICHEON
ROUBAIX
Docteur VERHAEGHE
Reçoit tous les jours
Mon après-midi

Un grand succès du parti travailliste aux élections anglaises

Les élections britanniques marquent un gros succès du parti travailliste; mais le bloc conservateur, d'il n'est pas pour la première fois, distancé par le bloc travailliste, fait encore figure honorable dans la nouvelle assemblée. Le parti libéral, qui a gagné quelques sièges, sera vraisemblablement appelé à jouer le rôle d'arbitre; suivant, en effet, qu'il penchera vers les conservateurs ou vers les travaillistes, il donnera aux uns ou aux autres les moyens de gouverner.

Il reste que les travaillistes ont en mesure de prendre le pouvoir. On peut donc se demander quelles seront les conséquences de cet événement sur le développement des relations franco-britanniques. La France aura à faire face à des difficultés nouvelles si les revendications des Allemands sont systématiquement appuyées par le Gouvernement travailliste. Le succès du parti travailliste en Angleterre ne peut être saisi comme un événement heureux par nos compatriotes. Il est clair toutefois que le principal moyen de pression dont les travaillistes disposent sur notre pays est l'affaire des dettes interalliées. On sait que M. Snowden nous a menacés de dénoncer le principe de la note Churchill, sur lequel est basé l'accord conclu à Londres entre M. Caillet et le chancelier de l'Échiquier. Autrement dit, si nous ne ratifions pas immédiatement cet accord, le nouveau Gouvernement britannique peut nous imposer demain des conditions plus dures. Qu'allons-nous faire? La ratification des accords sur les dettes interalliées renvoie à la Chambre une opposition qui ne dérange pas. En tout cas, le Gouvernement ne prendra une décision qu'une fois déposé le rapport des experts.

Les élections à la Chambre des Communes portaient sur 615 sièges. Hier, à 21 h. 59, résultats étaient connus. Ils donnaient aux différents partis la représentation suivante :

Travaillistes	287 sièges
Conservateurs	248 sièges
Libéraux	51 sièges
Indépendants	7 sièges

D'autre part, le total des suffrages obtenus par chaque parti était à la même heure :

Travaillistes	8.265.183 voix
Conservateurs	8.449.426 voix
Libéraux	5.155.335 »
Indépendants	220.369 »
Communistes	40.614 »

Plusieurs remarques s'imposent. Si la victoire des travaillistes est complète et indiscutable, il n'en est pas moins vrai que les conservateurs, qui recueillent dans l'ensemble du pays près de 200.000 voix de plus qu'eux, auront à la Chambre des Communes 39 députés de moins.

D'autre part, les libéraux qui remportent également un succès n'auront pas la représentation qu'ils mériteraient d'après le nombre de voix qu'ils ont obtenues proportionnellement aux conservateurs et surtout aux travaillistes. Avec leurs 5.155.335 voix, ils n'ont qu'un député pour 100.000 suffrages recueillis. Pour 100.000 voix obtenues, les travaillistes emportent 3 sièges, 1/2, si l'on peut ainsi s'exprimer.

Quant aux communistes, ils ont ce qui leur convient. Leurs 50.000 voix ne leur permettent pas de conserver l'unique siège qu'ils avaient aux Communes et dont le titulaire, l'Indou Saklatvala, est battu par un travailliste. Cette élimination du candidat bolcheviste qui donne un certain caractère de modération à la victoire travailliste, ne déplaira pas à M. MacDonald qui espérait bien supprimer le parti communiste aux Communes. Vraiment, on peut dire que les idées de Lenine n'ont pas fait fortune chez nos voisins d'outre-Manche.

Une autre constatation s'impose : la victoire travailliste est l'œuvre de l'élément féminin qui était appelé pour la première fois à aller aux urnes. En effet, dans certaines circonscriptions industrielles, la totalité du nombre électoral a voté pour le Labour Party.

Notons que les chefs des grands partis ont tous été réélus.

Chez les conservateurs, M. Baldwin, premier ministre, obtient une belle majorité. Par contre, M. Chamberlain, ministre des Affaires étrangères, perd 7.600 voix dans sa circonscription et il n'est réélu qu'à 43 voix de majorité. Les autres ministres sont réélus, sauf l'attorney général et le ministre du Travail. Plusieurs sous-secrétaires d'Etat sont également battus.

Chez les libéraux, M. Lloyd George passe avec 9.113 voix de majorité et sa fille est également élue.

Les deux grands chefs du parti travailliste remportent un gros succès personnel : M. MacDonald obtient 28.794 voix de majorité et M. Snowden 9.135. On signale aussi l'élection du fils de M. Baldwin, candidat du Labour Party. MM. Thomas, secrétaire du Syndicat des cheminots, ancien ministre, et Tom Shaw sont au nombre des vainqueurs de la journée.

LES AVIATEURS POLONAIS se préparent pour la grande traversée

Le 21 mai, 1929. — Les aviateurs polonais, le commandant Idzikowski et le commandant Kubala ont quitté l'aérodrome de Boulogne au matin à 6 h. 20, à bord de leur grand transatlantique 550 chevaux, pour effectuer un essai de durée et de consommation.

Le décollage de l'appareil, qui avait une grande partie de sa charge complète, s'est effectué dans de bonnes conditions.

Les aviateurs poursuivant leur vol d'essai à l'altitude, ont survolé l'aérodrome à 10 h. 45, faisant route vers le Sud.

Demain dimanche cent vingt routiers vont courir le Circuit Franco-Belge du "Journal de Roubaix"

Nous ne sommes plus qu'à vingt-quatre heures de la grande bataille qui vont se livrer sur le fameux ruban de 150 kilomètres, les cent-vingt engagés du VI^e Circuit Franco-Belge du « Journal de Roubaix ».

Notre belle épreuve annuelle va, une fois de plus, obtenir un éclatant succès, et demain les foules sportives se porteront sur le passage de nos valeureux coureurs régionaux, pour les encourager et acclamer leurs mérites.

Le Circuit Franco-Belge est sans conteste une des courses les plus populaires du calendrier régional. Il faut en suivre les différentes péripéties pour se faire une idée réelle de cette popularité.

Nos routiers traverseront une région particulièrement pittoresque. On se presse tout au long du parcours; les foules sont particulièrement denses dans la traversée des localités, et partout l'on rencontre la même chose : un air de vive sympathie à l'égard de ces petits « gars » qui, crânement, supportent les joies et les peines que leur procure leur sport favori.

Le cyclisme est l'un des sports les plus populaires dans notre vieille Flandre. Cette popularité, il la doit surtout au nombre toujours croissant de ses adeptes. Chaque année se révèle de grands champions. Et à ce point de vue, l'on peut dire que le Circuit Franco-Belge a servi grandement sa cause.

Depuis 1924, date de la création de notre épreuve, nous avons vu tour à tour, les Perrain, Verbaeck, Reby, Parmentier, Durieux, s'imposer définitivement à l'attention, grâce à leur brillante tenue dans notre circuit.

Les coureurs régionaux connaissent et apprécient la portée d'une victoire obtenue dans le Circuit Franco-Belge du « Journal de Roubaix »; aussi, c'est avec empressement qu'ils y prennent part. Ils espèrent tous voir figurer leur nom au palmarès de notre épreuve et conquérir ainsi leurs galons de « grand routier ».

Ainsi, demain, ils seront cent-vingt dans la mêlée. Chiffre éloquent, ce celui-là qui tend à démontrer plus que tout autre témoignage, l'énorme popularité de notre course annuelle. Les meilleurs spécialistes régionaux seront un départ, aussi cela nous promet une lutte étonnante, qui nous permet d'ores et déjà de pouvoir affirmer que le gagnant du VI^e Circuit Franco-Belge sera un vrai champion.

Souhaitons que la température demeure clémente, et que les routiers, confirmant nos pronostics, se livrent à une lutte sévère, mais toujours sportive.

Souhaitons surtout, que le vainqueur soit le plus méritant.

Paul Emaer.

Limoges, 31 mai. — La troisième audience qui était prévue pour 9 h. 30 ne commence qu'à 9 h. 50, dans le plus grand calme. Charles Barataud reste désormais à sa place, près des gardes républicains.

Dans le triste jour gris de cette matinée chargée d'orage, on distingue mal son visage fatigué et ses yeux inquiets. « Nous allons entendre les témoins, annonce le président Tergeul; ils sont assez nombreux et je prie la salle de garder le silence ».

La déposition du docteur Raymond

La défense à qui on prêtait l'intention de renoncer à tous ceux qu'elle avait cités, trouve sans doute que les témoins ne sont pas encore assez nombreux, elle en a un nouveau à faire comparaître, c'est Mme Biogéaud, caissière au cinéma, qui pourrait préciser une heure importante du soir du crime.

La partie civile aussi a deux témoins à faire entendre sur les recherches effectuées pour découvrir le visage du chauffeur Faure. La Cour se rend à 10 h. 15, et fait entrer le docteur Raymond. Hier, il a parlé à huis-clos; c'est aujourd'hui sur l'autopsie du corps de M. Faure qu'il dépose.

Lorsque Faure a été frappé, dit-il, il devait être en train de dépanner la voiture. J'ai constaté des lésions sur plusieurs parties du corps; ainsi, sur la fosse frontale, une lésion secondaire mais importante; sur la région occipitale, deux lésions mortelles, et à l'intérieur du corps, une rupture du rein gauche.

Faure était-il encore vivant lorsqu'il fut jeté dans la rivière le Vincou?

A cette question de l'accusation, le médecin expert n'hésite pas à affirmer que le chauffeur avait déjà succombé.

Comment fut-il assassiné? s'inquiète la partie civile.

Par derrière et par surprise, explique le docteur Raymond.

À quelle heure?

Entre 10 h. 30 et 11 heures du soir. La mort a été donnée à un point distant de cent mètres du pont où le corps fut jeté. La tête de Faure fut encajonnée de façon que le sang ne laissât pas d'indices sur la route.

À votre avis, quelle fut l'arme du crime?

Le talon d'une hache, déclare l'expert.

Encore une question : Barataud a-t-il pu transporter le corps de sa victime?

Il n'est pas impossible à un homme de taille moyenne de transporter un autre homme, fait observer le docteur Raymond, et l'assassin avait encore la ressource de traîner le cadavre dans les vêtements, à ce moment-là, n'étaient pas encore mouillés.

Or, Faure ne pesait que 53 kilos, annonce M^{re} Charley, partie civile.

La chasse à la bécasse

Autre renseignement qu'apporte le médecin expert, Barataud avait des chaussures de ville, des escarpins quand il fut arrêté. Or, ces souliers, assez bas, laissent à découvert les chaussettes. Pantalons et chaussettes étaient taillés par les ronces. A ce moment-là, Barataud donna comme explications qu'il était allé à la chasse à la bécasse.

Cette réponse me surprit, ajoute le médecin-expert, car on n'a pas l'habitude, dans nos pays où il y a des ronces et des vipères, de partir à la chasse avec des escarpins. (Rires.)

Enfin, insiste le président, s'adressant à l'accusé, quel jour êtes-vous allé à la chasse? Le 10 janvier ou le 14? Vous avez varié dans vos versions.

Pas du tout. C'est le juge qui s'est trompé. Un jour, je suis allé chasser le gibier d'eau, un autre la bécasse.

Mettons, intervient M^{re} Masse, ironique et conciliant, que le juge d'instruction n'est pas chasseur. (Sourires.)

Un incident

Ces mots sont-ils la cause lointaine d'un incident qui se produit entre la défense et l'accusation?

M^{re} Pierre Masse s'étonne que l'on n'ait pas vérifié si Barataud était bien allé, comme il l'avait dit, chasser dans le Lot.

Mais puisqu'il a reconnu avoir menti, dit le président.

Cela n'est pas une raison pour négliger de s'informer, remarque M^{re} Masse.

Sur quoi une intervention de l'avocat général. Le président se fâche.

On fait appel ici au côté d'instruction criminelle, pour rappeler les droits de la défense et ceux de l'accusation. Je tiens à vous dire que je ne les oublie pas, ni ceux du président qui dirige les débats et qui est seul juge de l'opportunité des incidents aux débats. Celui-ci est clos, faites entrer un autre témoin.

Barataud dit dans quelles circonstances il fut amené à signer les aveux qu'il rétracta depuis lors



BARATAUD (à gauche) dans le box des accusés avec ses défenseurs : à gauche, M^{re} ALLEGRET, ancien bâtonnier du barreau de Limoges; à droite, M^{re} PIERRE MASSE, de Paris. (W.W.P.)

Limoges, 31 mai. — La troisième audience qui était prévue pour 9 h. 30 ne commence qu'à 9 h. 50, dans le plus grand calme. Charles Barataud reste désormais à sa place, près des gardes républicains.

Dans le triste jour gris de cette matinée chargée d'orage, on distingue mal son visage fatigué et ses yeux inquiets. « Nous allons entendre les témoins, annonce le président Tergeul; ils sont assez nombreux et je prie la salle de garder le silence ».

La déposition du docteur Raymond

La défense à qui on prêtait l'intention de renoncer à tous ceux qu'elle avait cités, trouve sans doute que les témoins ne sont pas encore assez nombreux, elle en a un nouveau à faire comparaître, c'est Mme Biogéaud, caissière au cinéma, qui pourrait préciser une heure importante du soir du crime.

La partie civile aussi a deux témoins à faire entendre sur les recherches effectuées pour découvrir le visage du chauffeur Faure. La Cour se rend à 10 h. 15, et fait entrer le docteur Raymond. Hier, il a parlé à huis-clos; c'est aujourd'hui sur l'autopsie du corps de M. Faure qu'il dépose.

Lorsque Faure a été frappé, dit-il, il devait être en train de dépanner la voiture. J'ai constaté des lésions sur plusieurs parties du corps; ainsi, sur la fosse frontale, une lésion secondaire mais importante; sur la région occipitale, deux lésions mortelles, et à l'intérieur du corps, une rupture du rein gauche.

Faure était-il encore vivant lorsqu'il fut jeté dans la rivière le Vincou?

A cette question de l'accusation, le médecin expert n'hésite pas à affirmer que le chauffeur avait déjà succombé.

Comment fut-il assassiné? s'inquiète la partie civile.

Par derrière et par surprise, explique le docteur Raymond.

À quelle heure?

Entre 10 h. 30 et 11 heures du soir. La mort a été donnée à un point distant de cent mètres du pont où le corps fut jeté. La tête de Faure fut encajonnée de façon que le sang ne laissât pas d'indices sur la route.

À votre avis, quelle fut l'arme du crime?

Le talon d'une hache, déclare l'expert.

Encore une question : Barataud a-t-il pu transporter le corps de sa victime?

Il n'est pas impossible à un homme de taille moyenne de transporter un autre homme, fait observer le docteur Raymond, et l'assassin avait encore la ressource de traîner le cadavre dans les vêtements, à ce moment-là, n'étaient pas encore mouillés.

Or, Faure ne pesait que 53 kilos, annonce M^{re} Charley, partie civile.

La chasse à la bécasse

Autre renseignement qu'apporte le médecin expert, Barataud avait des chaussures de ville, des escarpins quand il fut arrêté. Or, ces souliers, assez bas, laissent à découvert les chaussettes. Pantalons et chaussettes étaient taillés par les ronces. A ce moment-là, Barataud donna comme explications qu'il était allé à la chasse à la bécasse.

Cette réponse me surprit, ajoute le médecin-expert, car on n'a pas l'habitude, dans nos pays où il y a des ronces et des vipères, de partir à la chasse avec des escarpins. (Rires.)

Enfin, insiste le président, s'adressant à l'accusé, quel jour êtes-vous allé à la chasse? Le 10 janvier ou le 14? Vous avez varié dans vos versions.

Pas du tout. C'est le juge qui s'est trompé. Un jour, je suis allé chasser le gibier d'eau, un autre la bécasse.

Mettons, intervient M^{re} Masse, ironique et conciliant, que le juge d'instruction n'est pas chasseur. (Sourires.)

Un incident

Ces mots sont-ils la cause lointaine d'un incident qui se produit entre la défense et l'accusation?

M^{re} Pierre Masse s'étonne que l'on n'ait pas vérifié si Barataud était bien allé, comme il l'avait dit, chasser dans le Lot.

Mais puisqu'il a reconnu avoir menti, dit le président.

Cela n'est pas une raison pour négliger de s'informer, remarque M^{re} Masse.

Sur quoi une intervention de l'avocat général. Le président se fâche.

On fait appel ici au côté d'instruction criminelle, pour rappeler les droits de la défense et ceux de l'accusation. Je tiens à vous dire que je ne les oublie pas, ni ceux du président qui dirige les débats et qui est seul juge de l'opportunité des incidents aux débats. Celui-ci est clos, faites entrer un autre témoin.

Limoges, 31 mai. — La troisième audience qui était prévue pour 9 h. 30 ne commence qu'à 9 h. 50, dans le plus grand calme. Charles Barataud reste désormais à sa place, près des gardes républicains.

Dans le triste jour gris de cette matinée chargée d'orage, on distingue mal son visage fatigué et ses yeux inquiets. « Nous allons entendre les témoins, annonce le président Tergeul; ils sont assez nombreux et je prie la salle de garder le silence ».

La déposition du docteur Raymond

La défense à qui on prêtait l'intention de renoncer à tous ceux qu'elle avait cités, trouve sans doute que les témoins ne sont pas encore assez nombreux, elle en a un nouveau à faire comparaître, c'est Mme Biogéaud, caissière au cinéma, qui pourrait préciser une heure importante du soir du crime.

La partie civile aussi a deux témoins à faire entendre sur les recherches effectuées pour découvrir le visage du chauffeur Faure. La Cour se rend à 10 h. 15, et fait entrer le docteur Raymond. Hier, il a parlé à huis-clos; c'est aujourd'hui sur l'autopsie du corps de M. Faure qu'il dépose.

Lorsque Faure a été frappé, dit-il, il devait être en train de dépanner la voiture. J'ai constaté des lésions sur plusieurs parties du corps; ainsi, sur la fosse frontale, une lésion secondaire mais importante; sur la région occipitale, deux lésions mortelles, et à l'intérieur du corps, une rupture du rein gauche.

Faure était-il encore vivant lorsqu'il fut jeté dans la rivière le Vincou?

A cette question de l'accusation, le médecin expert n'hésite pas à affirmer que le chauffeur avait déjà succombé.

Comment fut-il assassiné? s'inquiète la partie civile.

Par derrière et par surprise, explique le docteur Raymond.

À quelle heure?

Entre 10 h. 30 et 11 heures du soir. La mort a été donnée à un point distant de cent mètres du pont où le corps fut jeté. La tête de Faure fut encajonnée de façon que le sang ne laissât pas d'indices sur la route.

À votre avis, quelle fut l'arme du crime?

Le talon d'une hache, déclare l'expert.

Encore une question : Barataud a-t-il pu transporter le corps de sa victime?

Il n'est pas impossible à un homme de taille moyenne de transporter un autre homme, fait observer le docteur Raymond, et l'assassin avait encore la ressource de traîner le cadavre dans les vêtements, à ce moment-là, n'étaient pas encore mouillés.

Or, Faure ne pesait que 53 kilos, annonce M^{re} Charley, partie civile.

La chasse à la bécasse

Autre renseignement qu'apporte le médecin expert, Barataud avait des chaussures de ville, des escarpins quand il fut arrêté. Or, ces souliers, assez bas, laissent à découvert les chaussettes. Pantalons et chaussettes étaient taillés par les ronces. A ce moment-là, Barataud donna comme explications qu'il était allé à la chasse à la bécasse.

Cette réponse me surprit, ajoute le médecin-expert, car on n'a pas l'habitude, dans nos pays où il y a des ronces et des vipères, de partir à la chasse avec des escarpins. (Rires.)

Enfin, insiste le président, s'adressant à l'accusé, quel jour êtes-vous allé à la chasse? Le 10 janvier ou le 14? Vous avez varié dans vos versions.

Pas du tout. C'est le juge qui s'est trompé. Un jour, je suis allé chasser le gibier d'eau, un autre la bécasse.

Mettons, intervient M^{re} Masse, ironique et conciliant, que le juge d'instruction n'est pas chasseur. (Sourires.)

Un incident

Ces mots sont-ils la cause lointaine d'un incident qui se produit entre la défense et l'accusation?

M^{re} Pierre Masse s'étonne que l'on n'ait pas vérifié si Barataud était bien allé, comme il l'avait dit, chasser dans le Lot.

Mais puisqu'il a reconnu avoir menti, dit le président.

Cela n'est pas une raison pour négliger de s'informer, remarque M^{re} Masse.

Sur quoi une intervention de l'avocat général. Le président se fâche.

On fait appel ici au côté d'instruction criminelle, pour rappeler les droits de la défense et ceux de l'accusation. Je tiens à vous dire que je ne les oublie pas, ni ceux du président qui dirige les débats et qui est seul juge de l'opportunité des incidents aux débats. Celui-ci est clos, faites entrer un autre témoin.

Limoges, 31 mai. — La troisième audience qui était prévue pour 9 h. 30 ne commence qu'à 9 h. 50, dans le plus grand calme. Charles Barataud reste désormais à sa place, près des gardes républicains.

Dans le triste jour gris de cette matinée chargée d'orage, on distingue mal son visage fatigué et ses yeux inquiets. « Nous allons entendre les témoins, annonce le président Tergeul; ils sont assez nombreux et je prie la salle de garder le silence ».

La déposition du docteur Raymond

La défense à qui on prêtait l'intention de renoncer à tous ceux qu'elle avait cités, trouve sans doute que les témoins ne sont pas encore assez nombreux, elle en a un nouveau à faire comparaître, c'est Mme Biogéaud, caissière au cinéma, qui pourrait préciser une heure importante du soir du crime.

La partie civile aussi a deux témoins à faire entendre sur les recherches effectuées pour découvrir le visage du chauffeur Faure. La Cour se rend à 10 h. 15, et fait entrer le docteur Raymond. Hier, il a parlé à huis-clos; c'est aujourd'hui sur l'autopsie du corps de M. Faure qu'il dépose.

Lorsque Faure a été frappé, dit-il, il devait être en train de dépanner la voiture. J'ai constaté des lésions sur plusieurs parties du corps; ainsi, sur la fosse frontale, une lésion secondaire mais importante; sur la région occipitale, deux lésions mortelles, et à l'intérieur du corps, une rupture du rein gauche.

Faure était-il encore vivant lorsqu'il fut jeté dans la rivière le Vincou?

A cette question de l'accusation, le médecin expert n'hésite pas à affirmer que le chauffeur avait déjà succombé.

Comment fut-il assassiné? s'inquiète la partie civile.

Par derrière et par surprise, explique le docteur Raymond.

À quelle heure?

Entre 10 h. 30 et 11 heures du soir. La mort a été donnée à un point distant de cent mètres du pont où le corps fut jeté. La tête de Faure fut encajonnée de façon que le sang ne laissât pas d'indices sur la route.

À votre avis, quelle fut l'arme du crime?

Le talon d'une hache, déclare l'expert.

Encore une question : Barataud a-t-il pu transporter le corps de sa victime?

Il n'est pas impossible à un homme de taille moyenne de transporter un autre homme, fait observer le docteur Raymond, et l'assassin avait encore la ressource de traîner le cadavre dans les vêtements, à ce moment-là, n'étaient pas encore mouillés.

Or, Faure ne pesait que 53 kilos, annonce M^{re} Charley, partie civile.

La chasse à la bécasse

Autre renseignement qu'apporte le médecin expert, Barataud avait des chaussures de ville, des escarpins quand il fut arrêté. Or, ces souliers, assez bas, laissent à découvert les chaussettes. Pantalons et chaussettes étaient taillés par les ronces. A ce moment-là, Barataud donna comme explications qu'il était allé à la chasse à la bécasse.

Cette réponse me surprit, ajoute le médecin-expert, car on n'a pas l'habitude, dans nos pays où il y a des ronces et des vipères, de partir à la chasse avec des escarpins. (Rires.)

Enfin, insiste le président, s'adressant à l'accusé, quel jour êtes-vous allé à la chasse? Le 10 janvier ou le 14? Vous avez varié dans vos versions.

Pas du tout. C'est le juge qui s'est trompé. Un jour, je suis allé chasser le gibier d'eau, un autre la bécasse.

Mettons, intervient M^{re} Masse, ironique et conciliant, que le juge d'instruction n'est pas chasseur. (Sourires.)

Un incident

Ces mots sont-ils la cause lointaine d'un incident qui se produit entre la défense et l'accusation?

M^{re} Pierre Masse s'étonne que l'on n'ait pas vérifié si Barataud était bien allé, comme il l'avait dit, chasser dans le Lot.

Mais puisqu'il a reconnu avoir menti, dit le président.

Cela n'est pas une raison pour négliger de s'informer, remarque M^{re} Masse.

Sur quoi une intervention de l'avocat général. Le président se fâche.

On fait appel ici au côté d'instruction criminelle, pour rappeler les droits de la défense et ceux de l'accusation. Je tiens à vous dire que je ne les oublie pas, ni ceux du président qui dirige les débats et qui est seul juge de l'opportunité des incidents aux débats. Celui-ci est clos, faites entrer un autre témoin.

Limoges, 31 mai. — La troisième audience qui était prévue pour 9 h. 30 ne commence qu'à 9 h. 50, dans le plus grand calme. Charles Barataud reste désormais à sa place, près des gardes républicains.

Dans le triste jour gris de cette matinée chargée d'orage, on distingue mal son visage fatigué et ses yeux inquiets. « Nous allons entendre les témoins, annonce le président Tergeul; ils sont assez nombreux et je prie la salle de garder le silence ».

La déposition du docteur Raymond

La défense à qui on prêtait l'intention de renoncer à tous ceux qu'elle avait cités, trouve sans doute que les témoins ne sont pas encore assez nombreux, elle en a un nouveau à faire comparaître, c'est Mme Biogéaud, caissière au cinéma, qui pourrait préciser une heure importante du soir du crime.

La partie civile aussi a deux témoins à faire entendre sur les recherches effectuées pour découvrir le visage du chauffeur Faure. La Cour se rend à 10 h. 15, et fait entrer le docteur Raymond. Hier, il a parlé à huis-clos; c'est aujourd'hui sur l'autopsie du corps de M. Faure qu'il dépose.

Lorsque Faure a été frappé, dit-il, il devait être en train de dépanner la voiture. J'ai constaté des lésions sur plusieurs parties du corps; ainsi, sur la fosse frontale, une lésion secondaire mais importante; sur la région occipitale, deux lésions mortelles, et à l'intérieur du corps, une rupture du rein gauche.

Faure était-il encore vivant lorsqu'il fut jeté dans la rivière le Vincou?

A cette question de l'accusation, le médecin expert n'hésite pas à affirmer que le chauffeur avait déjà succombé.

Comment fut-il assassiné? s'inquiète la partie civile.

Par derrière et par surprise, explique le docteur Raymond.

À quelle heure?

Entre 10 h. 30 et 11 heures du soir. La mort a été donnée à un point distant de cent mètres du pont où le corps fut jeté. La tête de Faure fut encajonnée de façon que le sang ne laissât pas d'indices sur la route.

À votre avis, quelle fut l'arme du crime?

Le talon d'une hache, déclare l'expert.

Encore une question : Barataud a-t-il pu transporter le corps de sa victime?

Il n'est pas impossible à un homme de taille moyenne de transporter un autre homme, fait observer le docteur Raymond, et l'assassin avait encore la ressource de traîner le cadavre dans les vêtements, à ce moment-là, n'étaient pas encore mouillés.

Or, Faure ne pesait que 53 kilos, annonce M^{re} Charley, partie civile.

La chasse à la bécasse

Autre renseignement qu'apporte le médecin expert, Barataud avait des chaussures de ville, des escarpins quand il fut arrêté. Or, ces souliers, assez bas, laissent à découvert les chaussettes. Pantalons et chaussettes étaient taillés par les ronces. A ce moment-là, Barataud donna comme explications qu'il était allé à la chasse à la bécasse.

Cette réponse me surprit, ajoute le médecin-expert, car on n'a pas l'habitude, dans nos pays où il y a des ronces et des vipères, de partir à la chasse avec des escarpins. (Rires.)

Enfin, insiste le président, s'adressant à l'accusé, quel jour êtes-vous allé à la chasse? Le 10 janvier ou le 14? Vous avez varié dans vos versions.

Pas du tout. C'est le juge qui s'est trompé. Un jour, je suis allé chasser le gibier d'eau, un autre la bécasse.

Mettons, intervient M^{re} Masse, ironique et conciliant, que le juge d'instruction n'est pas chasseur. (Sourires.)

Un incident

Ces mots sont-ils la cause lointaine d'un incident qui se produit entre la défense et l'accusation?

M^{re} Pierre Masse s'étonne que l'on n'ait pas vérifié si Barataud était bien allé, comme il l'avait dit, chasser dans le Lot.

Mais puisqu'il a reconnu avoir menti, dit le président.

Cela n'est pas une raison pour négliger de s'informer, remarque M^{re} Masse.

Sur quoi une intervention de l'avocat général. Le président se fâche.

On fait appel ici au côté d'instruction criminelle, pour rappeler les droits de la défense et ceux de l'accusation. Je tiens à vous dire que je ne les oublie pas, ni ceux du président qui dirige les débats et qui est seul juge de l'opportunité des incidents aux débats. Celui-ci est clos, faites entrer un autre témoin.

Limoges, 31 mai. — La troisième audience qui était prévue pour 9 h. 30 ne commence qu'à 9 h. 50, dans le plus grand calme. Charles Barataud reste désormais à sa place, près des gardes républicains.

Dans le triste jour gris de cette matinée chargée d'orage, on distingue mal son visage fatigué et ses yeux inquiets. « Nous allons entendre les témoins, annonce le président Tergeul; ils sont assez nombreux et je prie la salle de garder le silence ».

La déposition du docteur Raymond

La défense à qui on prêtait l'intention de renoncer à tous ceux qu'elle avait cités, trouve sans doute que les témoins ne sont pas encore assez nombreux, elle en a un nouveau à faire comparaître, c'est Mme Biogéaud, caissière au cinéma, qui pourrait préciser une heure importante du soir du crime.

La partie civile aussi a deux témoins à faire entendre sur les recherches effectuées pour découvrir le visage du chauffeur Faure. La Cour se rend à 10 h. 15, et fait entrer le docteur Raymond. Hier, il a parlé à huis-clos; c'est aujourd'hui sur l'autopsie du corps de M. Faure qu'il dépose.

Lorsque Faure a été frappé, dit-il, il devait être en train de dépanner la voiture. J'ai constaté des lésions sur plusieurs parties du corps; ainsi, sur la fosse frontale, une lésion secondaire mais importante; sur la région occipitale, deux lésions mortelles, et à l'intérieur du corps, une rupture du rein gauche.

Faure était-il encore vivant lorsqu'il fut jeté dans la rivière le Vincou?

A cette question de l'accusation, le médecin expert n'hésite pas à affirmer que le chauffeur avait déjà succombé.

Comment fut-il assassiné? s'inquiète la partie civile.

Par derrière et par surprise, explique le docteur Raymond.

À quelle heure?

Entre 10 h. 30 et 11 heures du soir. La mort a été donnée à un point distant de cent mètres du pont où le corps fut jeté. La tête de Faure fut encajonnée de façon que le sang ne laissât pas d'indices sur la route.

À votre avis, quelle fut l'arme du crime?

Le talon d'une hache, déclare l'expert.

Encore une question : Barataud a-t-il pu transporter le corps de sa victime?

Il n'est pas impossible à un homme de taille moyenne de transporter un autre homme, fait observer le docteur Raymond, et l'assassin avait encore la ressource de traîner le cadavre dans les vêtements, à ce moment-là, n'étaient pas encore mouillés.

Or, Faure ne pesait que 53 kilos, annonce M^{re} Charley, partie civile.

La chasse à la bécasse

Autre renseignement qu'apporte le médecin expert, Barataud avait des chaussures de ville, des escarpins quand il fut arrêté. Or, ces souliers, assez bas, laissent à découvert les chaussettes. Pantalons et chaussettes étaient taillés par les ronces. A ce moment-là, Barataud donna comme explications qu'il était allé à la chasse à la bécasse.

Cette réponse me surprit, ajoute le médecin-expert, car on n'a pas l'habitude, dans nos pays où il y a des ronces et des vipères, de partir à la chasse avec des escarpins. (Rires.)

Enfin, insiste le président, s'adressant à l'accusé, quel jour êtes-vous allé à la chasse? Le 10 janvier ou le 14? Vous avez varié dans vos versions.

Pas du tout. C'est le juge qui s'est trompé. Un jour, je suis allé chasser le gibier d'eau, un autre la bécasse.

Mettons, intervient M^{re} Masse, ironique et conciliant, que le juge d'instruction n'est pas chasseur. (Sourires.)

Un incident

Ces mots sont-ils la cause lointaine d'un incident qui se produit entre la défense et l'accusation?

M^{re} Pierre Masse s'étonne que l'on n'ait pas vérifié si Barataud était bien allé, comme il l'avait dit, chasser dans le Lot.

Mais puisqu'il a reconnu avoir menti, dit le président.

Cela n'est pas une raison pour négliger de s'informer, remarque M^{re} Masse.

Sur quoi une intervention de l'avocat général. Le président se fâche.

On fait appel ici au côté d'instruction criminelle, pour rappeler les droits de la défense et ceux de l'accusation. Je tiens à vous dire que je ne les oublie pas, ni ceux du président qui dirige les débats et qui est seul juge de l'opportunité des incidents aux débats. Celui-ci est clos, faites entrer un autre témoin.

Limoges, 31 mai. — La troisième audience qui était prévue pour 9 h. 30 ne commence qu'à 9 h. 50, dans le plus grand calme. Charles Barataud reste désormais à sa place, près des gardes républicains.

Dans le triste jour gris de cette matinée chargée d'orage, on distingue mal son visage fatigué et ses yeux inquiets. « Nous allons entendre les témoins, annonce le président Tergeul; ils sont assez nombreux et je prie la salle de garder le silence ».

La déposition du docteur Raymond

La défense à qui on prêtait l'intention de renoncer à tous ceux qu'elle avait cités, trouve sans doute que les témoins ne sont pas encore assez nombreux, elle en a un nouveau à faire comparaître, c'est Mme Biogéaud, caissière au cinéma, qui pourrait préciser une heure importante du soir du crime.

La partie civile aussi a deux témoins à faire entendre sur les recherches effectuées pour découvrir le visage du chauffeur Faure. La Cour se rend à 10 h. 15, et fait entrer le docteur Raymond. Hier, il a parlé à huis-clos; c'est aujourd'hui sur l'autopsie du corps de M. Faure qu'il dépose.

Lorsque Faure a été frappé, dit-il, il devait être en train de dépanner la voiture. J'ai constaté des lésions sur plusieurs parties du corps; ainsi, sur la fosse frontale, une lésion secondaire mais importante; sur la région occipitale, deux lésions mortelles, et à l'intérieur du corps, une rupture du rein gauche.

Faure était-il encore vivant lorsqu'il fut jeté dans la rivière le Vincou?

A cette question de l'accusation, le médecin expert n'hésite pas à affirmer que le chauffeur avait déjà succombé.

Comment fut-il assassiné? s'inquiète la partie civile.

Par derrière et par surprise, explique le docteur Raymond.

À quelle heure?

Entre 10 h. 30 et 11 heures du soir. La mort a été donnée à un point distant de cent mètres du pont où le corps fut jeté. La tête de Faure fut encajonnée de façon que le sang ne laissât pas d'indices sur la route.

À votre avis, quelle fut l'arme du crime?

Le talon d'une hache, déclare l'expert.

Encore une question : Barataud a-t-il pu transporter le corps de sa victime?

Il n'est pas impossible à un homme de taille moyenne de transporter un autre homme, fait observer le docteur Raymond, et l'assassin avait encore la ressource de traîner le cadavre dans les vêtements, à ce moment-là, n'étaient pas encore mouillés.

Or, Faure ne pesait que 53 kilos, annonce M^{re} Charley, partie civile.

La chasse à la bécasse

Autre renseignement qu'apporte le médecin expert, Barataud avait des chaussures de ville, des escarpins quand il fut arrêté. Or, ces souliers, assez bas, laissent à découvert les chaussettes. Pantalons et chaussettes étaient taillés par les ronces. A ce